

SEMINAIRE INTERNATIONAL DU PROJET EUROPEEN MAIA

PARTAGER NOS SAVOIRS POUR SAUVER NOS OCEANS

Le partenaire britannique South West Food and Drink organise un colloque international sur les aires marines protégées

Du 26 au 29 Septembre 2011 à Totnes (Royaume-Uni)

Cette rencontre internationale réunit des spécialistes scientifiques du milieu marin, des gestionnaires d'aires marines protégées, des associations de protection de la nature et des pêcheurs professionnels et de plaisance, pendant quatre jours à Devon, au Royaume-Uni, dans le but d'améliorer nos moyens de protection de nos océans.

Le **séminaire international MAIA**, qui se tient au **Dartington Hall, à Totnes (Royaume-Uni) du 26 au 29 Septembre 2011**, a pour objectif d'identifier les meilleures pratiques de désignation et de gestion d'aires marines protégées à travers l'Europe. MAIA est un partenariat européen réunissant neuf organisations issues de quatre pays (le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et le Portugal), toutes impliquées dans la préservation de la biodiversité marine.



Pendant les quatre jours du séminaire, les représentants des pays membres échangeront avec des experts venus des Etats-Unis sur les différentes méthodologies mises en œuvre pour désigner et gérer les aires marines protégées et qui assurent une protection durable des habitats marins, de la faune et de la flore de la région de l'arc atlantique en Europe.

Réunir les acteurs autour d'une table : des démarches variées et innovantes sur l'arc atlantique.

C'est la première fois que, au niveau européen, des acteurs aussi divers que des pêcheurs, des associations de protection de la nature, des gestionnaires d'aires marines protégées ont la possibilité d'écouter les expériences et les points de vue de leurs homologues européens. Pour faciliter les échanges, toutes les sessions sont simultanément traduites en français, en espagnol et en anglais.

Pendant ces quatre jours d’atelier, les participants et les intervenants se concentreront sur les efforts actuels pour impliquer toutes les parties prenantes concernées par la création d’aires marines protégées.

Par conséquent, les thématiques développées pendant le séminaire concernent :

- L’implication des acteurs dans les expériences passées de mise en place d’aires marines protégées et leur retour d’expérience sur leur association concrète à la gestion de ces sites.
- Les méthodes développées pour associer étroitement les acteurs et valoriser leurs usages sous forme cartographiée.
- La résolution des conflits entre parties prenantes ayant des intérêts contraires.

Les intervenants du séminaire, invités du Royaume-Uni, de France, d’Espagne, du Portugal et des Etats-Unis, aborderont la question de l’investissement des parties prenantes dans les processus de création et de gestion d’aires marines protégées. Parmi ces expériences figurent celles du parc national de Galice *De las Islas Atlánticas*, du parc naturel marin de l’Iroise en Bretagne ou encore du site N2000 de la Ria d’Etel. La présentation du projet anglais *Finding Sanctuary* montrera comment, pendant deux ans, des recommandations concernant la désignation d’aires marines protégées (appelées *Marine Conservation zones*) dans le sud-ouest du pays ont été formulées de manière participative.

Amandine Eynaudi est la coordinatrice du projet MAIA. Elle pense que cette réunion internationale est une occasion incontournable pour échanger entre acteurs sur les meilleures pratiques de désignation et de gestion des AMP : « des Îles Shetland aux Açores, du Royaume-Uni au Portugal, la conservation de la biodiversité marine est devenue un enjeu majeur des pays européens de l’arc atlantique, notamment à travers la création d’aires marine protégées. Il est important que celles-ci soient bien acceptées par les usagers de la mer. »

« La vie marine ne reconnaît pas de frontières nationales, il est donc essentiel que les différents Etats coopèrent pour assurer la bonne santé de notre milieu marin. Chaque Etat peut avoir une approche différente mais par la coopération nous pouvons assurer la création d’un réseau d’aires marines protégées cohérent et accepté en profitant de l’expérience de tous ceux qui travaillent dans ce domaine et visent le même objectif ».

CONTACTS PRESSE

Anglais

Tom Hooper
Mobile: +44 7771 838533

ORGANISATEUR
Finding Sanctuary – South West Food and Drink
Partenaire MAIA
Royaume-Uni

Français

Amandine Eynaudi
Mobile: +336 33 28 37 72
maia@aires-marines.fr

COORDINATION DU PROJET MAIA
Agence des aires marines protégées
Chef de file du projet MAIA
France

Note aux rédacteurs

Le séminaire international MAIA se tient au Dartington Hall, à Totnes (du 26 au 29 Septembre 2011). Les sessions sont ouvertes uniquement aux délégations invitées.

MAIA : un projet de coopération européenne

MAIA est financé par le programme Interreg IV B Espace Atlantique dans le cadre de la priorité 2 « protéger, sécuriser et valoriser durablement l'environnement marin et côtier ». **MAIA** réunit 9 partenaires impliqués dans la désignation et la gestion d'aires marines protégées pour le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et le Portugal. **MAIA** vise, à terme, la constitution d'un **réseau de gestionnaires et d'usagers d'AMP, force de proposition** à l'échelle internationale en matière de désignation, de gouvernance, de gestion, et investi dans le **développement d'un réseau d'aires marines protégées** représentatif, cohérent, efficace et accepté sur l'arc atlantique.

AIRES MARINES PROTEGEES

La notion d'aire marine protégée est apparue pour la première fois dans le cadre de la **Convention des Nations Unies sur le droit de la mer** (1982). Précisée par la **Convention sur la diversité biologique** en 2000 et par le **Sommet mondial sur le développement durable** de Johannesburg en 2002, le concept d'aires marines protégées est aujourd'hui omniprésent dans le débat sur la protection du milieu marin au niveau international, mais aussi européen avec la **stratégie marine européenne**, la **politique commune des pêches** ou les **directives « Habitats »** et **« Oiseaux »**.

L'UICN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature - définit une aire marine protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace juridique ou autre, afin d'**assurer à long terme la conservation de la nature** ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Cet objectif est parfois associé à un objectif local de développement socio-économique ou articulé à une gestion durable des ressources. Le pilotage peut être confié à différents types d'instances (locale, nationale) aux statuts et gouvernances variés.

Une aire marine protégée se caractérise également par la **mise en œuvre de mesures de gestion** au profit de la protection : charte de bonne conduite, réglementation, surveillance, suivi scientifique, médiation, information du public, etc.